



**Xavier Bertrand,
Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la famille et de la
Solidarité**

Communiqué

Paris, le 14 janvier 2008

Lancement du site www.travailler-mieux.gouv.fr

Le site qui répond à toutes vos questions sur la santé et la sécurité au travail

Le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité lance aujourd'hui le site www.travailler-mieux.gouv.fr, un site regroupant toutes les informations sur la santé, la sécurité et les conditions de travail à destination de tous les acteurs de l'entreprise.

1. Pourquoi un site sur la santé et la sécurité au travail ?

Lors de la conférence sociale sur les conditions de travail du 4 octobre 2007, réunie à l'initiative de Xavier Bertrand, il avait été décidé, avec l'ensemble des partenaires sociaux et des organismes de prévention, la création d'un site internet dédié à ces questions.

Aujourd'hui, il existe une **multitude d'informations et d'outils de prévention des risques professionnels, trop dispersés et mal connus**.

Il était alors apparu essentiel de donner des outils simples et concrets aux salariés et aux employeurs et notamment ceux des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) qui paraissent les plus démunis dans ce domaine.

Il a donc été décidé de créer un site internet permettant de **mettre en commun les ressources disponibles et de les présenter de manière simple et pédagogique** pour que les salariés, leurs représentants et les employeurs puissent trouver les informations dont ils ont besoin au quotidien. Ce site, tout en informant, a pour ambition de **donner envie d'agir** pour l'amélioration des conditions de travail et la réduction des risques professionnels.

« Avec ce site, nous voulons donner aux chefs d'entreprises des outils concrets et pratiques pour les aider à améliorer par des actions simples les conditions de travail. Ce site n'est pas un gadget mais un outil pratique et concret comme il en existe dans les autres pays. »
Xavier Bertrand, lors de la visite de l'entreprise Webhelp.

The screenshot shows the homepage of the website 'Travailler mieux' (www.travailler-mieux.gov.fr). The page features a navigation menu with categories like 'Accueil', 'Métiers et Activités', 'Dangers et Risques', 'Mesures et moyens de prévention', 'Outils', 'Formation en santé au travail', 'Catégories particulières', and 'Adresses'. There are several main content blocks: a 3D virtual enterprise tool, direct access to 'Métiers et Activités' and 'Dangers et Risques' with dropdown menus, a 'Les dossiers du mois / Interviews' section, an 'espace ressources CHSCT/DP', and a 'Prévenir le stress au travail' guide. Callout boxes with lines pointing to these elements provide descriptions: 'L'entreprise virtuelle : un outil pédagogique et interactif qui mise sur les situations concrètes de travail', 'Accès aux fiches « métiers et activités » par le menu déroulant', 'Accès aux fiches « Dangers et risques »', 'Les dossiers du mois : chaque mois, focus sur un nouveau dossier', 'Espace d'échanges et d'information CHSCT/ DP', and 'Guide didactique sur les risques psychosociaux'.

Page d'accueil du site www.travailler-mieux.gov.fr

2. Un contenu riche et concret pour donner à tous les acteurs de l'entreprise les outils dont ils ont besoin pour agir

→ www.travailler-mieux.gov.fr : un site de référence...

Il met à disposition des informations sur :

- les métiers et les activités : cariste, téléopérateur, ambulancier, assistante...
- les risques qu'ils représentent : risque chimique, stress, froid, plomb et poussières...
- et propose des mesures ou des outils de prévention pour y faire face : cahier des charges, port de protections individuelles, aides à la manutention...

Des informations synthétiques, pédagogiques, d'une lecture simple, qui s'adressent à tout le monde : salariés ou leurs représentants, chefs d'entreprises, TPE / PME, DRH, préventeurs, médecins du travail, membres des CHSCT.

Fiche métier « boulangier » du site www.travailler-mieux.gouv.fr

→ www.travailler-mieux.gouv.fr : un site pratique...

Il dispose d'un moteur de recherche intégré qui mène rapidement et facilement à l'information.

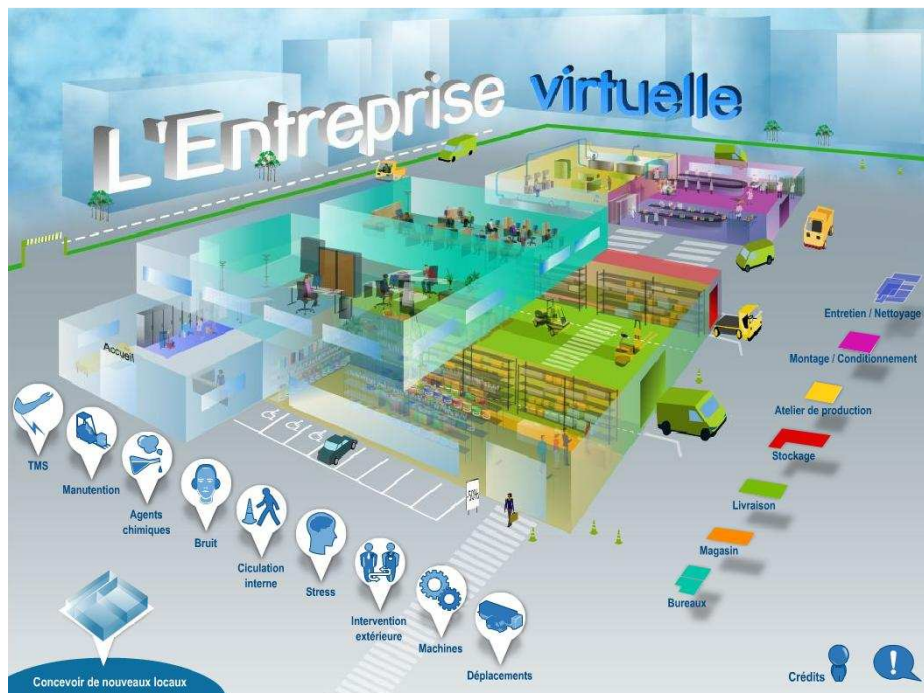
A chaque métier et à chaque risque sont associés des moyens de prévention présentés de manière simple pour une appropriation rapide (pour chaque métier : les données générales, les statistiques du métier, la liste des risques associés, les moyens de prévention et la législation en vigueur)

Dans chaque rubrique, un lien est fait vers les sites des organismes nationaux de prévention (CNAMTS, MSA, INRS, ANACT, OPPBTP, AFSSET, INVS...) pour renvoyer systématiquement à une information plus complète.

→ www.travailler-mieux.gouv.fr : un site novateur...

Il propose des outils qui guident pas à pas les acteurs de l'entreprise dans leur réflexion et dans le processus d'amélioration des conditions de travail.

1) [L'entreprise virtuelle : un outil pédagogique et ludique pour prévenir les risques en entreprise](#)



[Cliquez ICI pour accéder à l'entreprise virtuelle](#)

Elle montre -par des exemples en 3 D animées - les situations à risques les plus courantes et présente pour chacune d'elles des solutions au problème : un entretien d'évaluation entre un cadre commercial et son supérieur, une caissière débordée par les différentes tâches qu'on lui confie, une ouvrière souffrant de TMS sur une chaîne de production, un VRP victime d'un accident routier lors d'une mission, un atelier de production bruyant...

Elle propose des pratiques à adopter afin d'assurer la santé, la sécurité au travail des salariés.

Par son aspect réaliste, elle a pour ambition de susciter l'envie d'agir en « donnant des idées ». Elle ne donne pas « la » solution mais des solutions possibles.

L'entreprise virtuelle couvre des activités très diverses : activités industrielles, de service (plateforme d'appel, magasin, ...)co-activité (chantier de BTP, entretien et nettoyage, livraison) et les risques les plus courants : risques physiques (chute, écrasement, bruit...), risques psychosociaux, risque chimique, TMS, ...

« Je souhaitais, par ce nouvel outil, qu'un salarié, un entrepreneur ou un délégué du personnel, quel que soit son entreprise ou son secteur, puisse se retrouver concrètement dans les situations de travail de l'entreprise virtuelle et trouver des réponses à ses questions. »

Xavier Bertrand

2) [Le réseau CHSCT-DP](#)

Cet espace réservé aux membres des CHSCT et délégués du personnel des entreprises françaises a vocation à les informer grâce à une banque de données et un espace de questions/ réponses. Cet espace permet de mettre en ligne son témoignage et de mettre des expériences en commun : s'inspirer, comprendre sur la base des expériences des autres, diffuser les bonnes pratiques etc.

Les CHSCT (membres, président, secrétaire) sont invités à répondre à un questionnaire et apporter leurs expériences, en expliquant les difficultés rencontrées, les méthodes employées, les problèmes, les résultats...

La mise en commun de ces témoignages va permettre une capitalisation d'informations, de bonnes pratiques, d'exemples à suivre...

Exemple : un CHSCT d'une entreprise de fabrication de pâte à papier témoigne de son intervention dans la lutte contre les cancers dus aux poussières de bois. Grâce à son témoignage, les entreprises confrontées aux mêmes risques pourront s'inspirer de cette expérience.

3) [L'outil original sur les Risques psychosociaux](#)

Le tableau sur les risques psychosociaux propose à l'utilisateur, dans une démarche didactique, des solutions quant aux actions qu'il souhaite/ doit entreprendre. Il fournit pour cela des outils concrets (indicateurs, questionnaires, entretiens, témoignages...).

Il propose trois niveaux d'intervention :

- Le diagnostic : si l'on souhaite se faire une idée précise et objective de la situation, il s'agira d'établir un premier diagnostic, de repérer les facteurs de tension présents dans l'entreprise ;

- La démarche de prévention : si l'on souhaite, dans une véritable attitude préventive, « prévenir plutôt que guérir », il s'agira de mettre en œuvre des actions pour améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail ;

- La prise en charge des situations : si l'on a besoin d'intervenir en situation de crise individuelle ou collective , il s'agira de mettre en place des actions visant à réduire les tensions, aider et accompagner les personnes en difficulté et trouver les solutions adaptées à l'entreprise.

Par ailleurs, une rubrique sur la formation sur la santé au travail est disponible sur le site et a vocation à s'enrichir au fur et à mesure de la mise en œuvre des conclusions du rapport du Pr. William Dab.

3. Quels sont les partenaires ?

Le site a pu se construire grâce aux contributions nombreuses et variées des organismes suivants :

- la branche AT/MP de la CNAMTS : www.risquesprofessionnels.ameli.fr
- la MSA : www.msa.fr
- l'INRS : www.inrs.fr
- l'ANACT et son réseau : www.anact.fr
- l'INVS : www.invs.sante.fr
- l'AFSSET : www.afsset.fr
- l'OPPBTP : www.oppbtp.fr
- le CISME : www.cisme.org
- FORSAPRE : www.forsapre.fr
- les entreprises et les cabinets d'expertise en prévention qui ont souhaité apporter leur témoignage

4. Conception et coût de la création du site ?

Le site Internet www.travailler-mieux.gouv.fr a été initié par le Cabinet de Xavier Bertrand. Un comité de pilotage regroupant les agences de prévention, le Cabinet et les directions en a coordonné la création.

Différents prestataires ont participé à la création du site :

- ICUS pour la création de l'entreprise virtuelle, graphisme et conception
- HYPTIQUE pour le graphisme du site internet
- TEKTONIKA pour la réalisation du site
- TEMESIS pour l'accessibilité
- Délégation à l'Information et à la Communication pour la maîtrise d'ouvrage

➔ Budget de l'entreprise virtuelle : 85 000 euros